

SUD OUEST

Jacques Ripoché le 11 septembre 2007

FRUITS ET LEGUMES. Le Conseil des ministres européens de l'Agriculture a trouvé un compromis

« Satisfaction mesurée » après l'accord sur l'OCM »

Le Conseil des ministres européens de l'Agriculture a trouvé, mardi soir à Luxembourg, un compromis sur la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM). Le nouveau texte sera applicable à partir de janvier.

Dans la région, on a suivi avec beaucoup d'attention le déroulement de ce sommet. En effet, on s'était beaucoup impliqué dans la phase préparatoire.

Soit par le biais de l'Assemblée des régions européennes fruitière, légumières et horticoles (AREFLH).

Soit par l'intermédiaire de la Fédération des comités de bassin économique fruits et légumes que préside le Landais François Lafitte, par ailleurs président du Comité de bassin du Grand Sud-Ouest.

Leur approche, relayée par la députée Béatrice Patrie, présidente de l'intergroupe fruits et légumes à Strasbourg, avait recueilli un écho favorable auprès du Parlement européen, qui avait rendu un rapport en ce sens. Lundi, ces différentes parties avaient dit leur crainte vis-à-vis des propositions de la Commission européenne, misant sur les Conseil des ministres pour les amender.

Hier, François Lafitte a résumé le sentiment de la filière devant le compromis de Luxembourg par l'expression de « satisfaction mesurée ».

Les points de satisfaction, a-t-il expliqué, portent sur le fait que « le programme opérationnel des organisations de producteurs reste au coeur du système » et que l'on a « introduit des mesures pour la gestion et la prévention des crises ».

Pas assez.

Ainsi, en cas de crise, « le remboursement des intérêts et du capital d'emprunts contractés devient éligible ».

Cette éligibilité s'inscrit dans les limites de l'enveloppe du programme opérationnel, mais, souligne François Lafitte, cette enveloppe est « améliorée » passant de 4,1 à 4,6 % de la valeur produite commercialisée (VPC, le « chiffre d'affaires » des fruits et légumes dans l'Europe communautaire).

On reste toutefois loin des 6 % que demandait la filière, ce qui la retient d'exprimer une satisfaction totale :

« L'Europe investit, mais beaucoup plus qu'avant » constate François Lafitte, lequel considère qu'un secteur représentant « 17 % de la valeur agricole européenne » mérite mieux.

S'agissant des mesures agro-environnementales (harmonisation des fruits et légumes sur le régime général de la PAC), la filière note qu'elles ne compteront que pour 10 % du programme opérationnel, contre 20 % proposées par la Commission européenne.

Concernant les produits transformés, un délai de deux ans est accordé pour la mise en oeuvre du découplage des aides qui ne seront plus accordées au kilo comme précédemment.

Le pruneau d'Agen est particulièrement concerné.

Enfin, indique François Lafitte, la profession est satisfaite de l'annonce d'une politique de soutien à la consommation de fruits et légumes, notamment à travers le public scolaire.

